



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 septembre 2020
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Note verbale datée du 18 septembre 2020, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République de l'Union du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) et, comme suite à sa note verbale datée du 18 juin 2019 ([S/AC.49/2019/35](#)), a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport final du Myanmar sur l'application de la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 18 septembre 2020 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente du Myanmar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Myanmar sur l'application de la résolution
2397 (2017) du Conseil de sécurité**

Au paragraphe 8 de sa résolution 2397 (2017), le Conseil de sécurité demande à tous les États Membres de présenter un rapport final sur tous les ressortissants de la République populaire démocratique de Corée percevant des revenus sur un territoire relevant de leur juridiction et qui ont été rapatriés conformément aux dispositions de la résolution 2397 (2017).

Par sa note verbale datée du 18 juin 2019 (S/AC.49/2019/35), la Mission permanente de la République de l'Union du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté son rapport à mi-parcours sur les mesures prises par le Gouvernement du Myanmar pour appliquer la résolution 2397 (2017). Les informations qui y figurent restent valables, et le présent rapport final doit donc être lu conjointement avec le rapport à mi-parcours. Le Gouvernement continue de surveiller activement toutes les activités menées pour s'assurer qu'elles ne sont pas en violation des dispositions énoncées dans la résolution 2397 (2017). Depuis le départ en mars 2018 de 21 ressortissants de la République populaire démocratique de Corée, qui travaillaient dans un restaurant nord-coréen de Yangon qui, depuis a fermé, aucun ressortissant de ce pays n'a été employé au Myanmar.

Le Gouvernement de la République de l'Union du Myanmar se déclare à nouveau résolu à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée.
